

Dossier de diagnostics techniques

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux



Référence AMITRAV-E8515335-2601 10 février 2026

Bien	ERP catégorie 1 à 4
Adresse	36 Rue des Trente Six Ponts 31400 TOULOUSE
Propriétaire	ASSOCIATION PERSONNEL INSEE TOULOUSE 36 Rue des Trente Six Ponts 31400 TOULOUSE
Demandeur	ASSOCIATION PERSONNEL INSEE TOULOUSE 36 Rue des Trente Six Ponts 31400 TOULOUSE

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Visité le 29/01/2026 par ISMET UCLER

Ce rapport original ne peut être reproduit sans notre autorisation et ne peut être utilisé de façon partielle.
Il est rappelé l'obligation faite au propriétaire de l'immeuble concerné par la mission de repérage, de conservation et de transmission de ce rapport conformément aux exigences de l'article 11 de l'arrêté du 16 juillet 2019.



Sommaire

Sommaire	2
Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux	3
A. Informations générales	3
B. Cachet du diagnostiqueur	4
C. Programme de travaux	5
D. Conclusion(s)	5
E. Conditions de réalisation du repérage	5
F. Rapports précédents	7
G. Résultats détaillés du repérage	7
H. Déroulement du repérage	8
I. Éléments d'information	8
Annexe 1. Fiches d'identification et de cotation	9
Annexe 2. Croquis	12
Annexe 3. PV d'analyses	13
Annexe 4. Recommandations générales de sécurité	22
Annexe 5. Certificat de qualification	24
Annexe 6. Attestations d'assurance et sur l'honneur	25

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Article R.4412-97 du code du travail modifié par le décret n°2017-899 du 9 mai 2017; Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis; Norme NF X 46-020 d'août 2017

A Informations générales

A.1 Désignation du bâtiment

Type de bien	ERP catégorie 1 à 4
Nom	ASSOCIATION PERSONNEL INSEE TOULOUSE
Adresse	36 Rue des Trente Six Ponts 31400 TOULOUSE
Année de construction	<1997
Propriété de	ASSOCIATION PERSONNEL INSEE TOULOUSE 36 Rue des Trente Six Ponts 31400 TOULOUSE

A.2 Désignation du donneur d'ordre

Nom	ASSOCIATION PERSONNEL INSEE TOULOUSE
Adresse	36 Rue des Trente Six Ponts 31400 TOULOUSE
Qualité	

A.3 Exécution de la mission

Rapport n°	AMITRAV-E8515335-2601
Repérage réalisé le	29/01/2026
Par	ISMET UCLER
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par	ICERT Parc Edonia - Bât. G Rue de la Terre Victoria - 35760 SAINT GREGOIRE
Numéro de certification de validation	CPDI5817
Date d'obtention	16 novembre 2020
Date d'émission du rapport	10 février 2026
Accompagnateur	Gouget Yann
Laboratoire d'analyses	DEKRA PRELEVEMENTS & ANALYSES SUD OUEST
Numéro d'accréditation du laboratoire	1-6766
Adresse du laboratoire	34 chemin de l'Echut Bâtiment 5 - ZI En Jacca 31770 COLOMIERS
Organisme d'assurance professionnelle	SMA BTP – 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15
Numéro de contrat d'assurance et date de validité	H98143W 7352000/2 148140 du 01/01/2026 au 31/12/2026

A.4 Référence du programme de travaux défini par le donneur d'ordre

ABC-ARCHITECTURES / DOSSIER: EF 54_25

B Cachet du diagnostiqueur**Signature et Cachet de l'entreprise****Date d'établissement du rapport :**

Fait à TOULOUSE le 10/02/2026

Nom du diagnostiqueur : ISMET UCLER

C Programme de travaux**C.1 Programme de travaux du donneur d'ordre**

Dépose des cloisons non conservées Dépose des coffrages laqués en allège Dépose des goulottes aluminium Dépose partielle du faux-plafond (Amstrong) Reprise des cloisons conservées Création de cloisons (vitrées / pleines) acoustiques Mise en place d'isolants et barrières acoustiques Portes avec renforts acoustiques Remplacement des plinthes (PVC neuf) Remplacement coffrages laqués en allège Fourniture et pose de dalles de faux-plancher (neuf) Recalage du faux-plancher (dalles + plots) Revêtement PVC antistatique (neuf) et Peinture murs (neuf) Réseaux CVC du périmètre défini au R+1 seulement jusqu'à la porte coupe-feu porte 127. Des travaux de réhabilitation ont déjà été réalisés récemment.

C.2 Programme et périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

La mission porte sur le repérage des éléments figurant dans la liste non exhaustive de l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019, figurant intégralement dans les tableaux A1 de la norme NF X 46-020 - août 2017.

Locaux et parties d'immeubles concernés ou impactés

Locaux en R+1 : Bureaux 135, 137, 139, 141, 142, 144. Stockage 146 et Dégagement 101.

Liste des ouvrages et parties d'ouvrages à inspecter

Sol, murs et faux-plafond (types Armstrong)

D Conclusion(s)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Localisation	Élément	Matériaux ou produits	Critère de décision	Photo	Estimation quantité
R+1 > Dégagement 101	Plafond	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...) noir /bitumineux	Résultat d'analyse		50 ml
R+1 > Palier extérieur	Calorifugeage	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...) Noir	Résultat d'analyse		60 ml

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E Conditions de réalisation du repérage

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon l'annexe I de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Le donneur d'ordre est tenu :

- de fournir la liste des immeubles ou parties d'immeuble bâtis concernés ainsi que, pour chaque immeuble, la date de délivrance du permis de construire et les années de construction, modification réhabilitation, si elles sont connues
- de fournir le programme détaillé des travaux
- de fournir les plans à jour du ou des immeubles bâtis ou, à défaut, des croquis
- de fournir les moyens d'accès nécessaires à mettre en oeuvre pour accéder à certains matériaux (escabeau, échelle, échafaudage, plate-forme élévatrice de personnes...) et d'en définir les conditions d'utilisation.
- de procéder aux démontages nécessitant des outillages et/ou aux investigations approfondies destructives demandées par l'opérateur de repérage
- de désigner un accompagnateur ayant connaissance des lieux et des procédures spécifiques s'y attachant
- d'informer les occupants et les exploitants de la mission de repérage devant être réalisée et de les évacuer le cas échéant

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Il est à noter que les prélèvements indiqués (P...) figurant dans la colonne Réf. Prél./Sond. dans le tableau mentionnant les ZPSO, sont considérés comme des sondages selon la méthodologie normative.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Procédures de quantification de matériaux contenant de l'amiante :

Le mesurage permettant la quantification des matériaux et produits contenant de l'amiante, issu de l'obligation réglementaire de l'arrêté du 16 juillet 2019, n'est réalisé que sur les parties visibles et accessibles lors du repérage. Il est estimatif et ne préjuge pas des parties masquées dans les éléments structurels du bâtiment. La quantification sera indiquée en surface, en mètre linéaire ou en unité.

Date du repérage : 29/01/2026

Liste des écarts, adjonctions ou suppressions d'information de la norme :

Dans un souci de ne pas alourdir le rapport et d'en faciliter sa compréhension et sa lecture, l'accréditation COFRAC du laboratoire ayant réalisé l'analyse de nos prélèvements et son annexe technique ne sont pas annexés au présent rapport. Ces documents sont consultables et transmis sur demande auprès de votre interlocuteur en agence.

Informations sur les prélèvements :

A - Motifs qui ont pu conduire à réduire ou augmenter le nombre de prélèvements tel qu'indiqué en Annexe 1 de la norme NFX 46-020 pour chacun des matériaux et produits repérés :

Néant

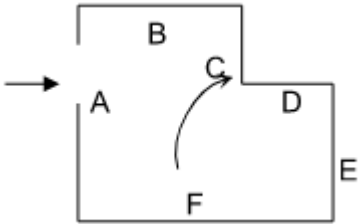
B - Informations sur toutes les conditions existantes susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des sondages (environnement du matériau, contamination éventuelle,...) :

Néant

C - Informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle...) :

Néant

Sens du repérage pour évaluer un local :



F Rapports précédents

Aucun

G Résultats détaillés du repérage

Liste des locaux visités/non visités et justification

Nom	Etage	Visité	Justification
Salle 141		Oui	
Salle 139	R+1	Oui	
Salle 137	R+1	Oui	
Salle 135	R+1	Oui	
Dégagement 101	R+1	Oui	
Salle 142	R+1	Oui	
Salle 144	R+1	Oui	
Salle 146	R+1	Oui	
Palier extérieur	R+1	Oui	

Description des revêtements en place au jour de la visite

Localisation	Élément	Matériaux ou produits
R+1 > Salle 139	Sol	Béton
R+1 > Salle 139	Sol	Résine jaune
R+1 > Salle 142	Sol	Béton
R+1 > Salle 142	Sol	Résine rouge

La liste des ZPSO des matériaux ou produits contenant de l’amiante, sur décision de l’opérateur

Aucun

La liste des ZPSO matériaux ou produits contenant de l’amiante, après analyse ou sondage

Localisation	Élément	Matériaux ou produits	Réf. Prél./Sond.	Estimation quantité
R+1 > Dégagement 101	Plafond	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...) noir /bitumineux	P006, P007	50 ml
R+1 > Palier extérieur	Calorifugeage	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...) Noir	P009	60 ml

La liste des ZPSO matériaux susceptibles de contenir de l’amiante, mais n’en contenant pas

Localisation	Élément	Matériaux ou produits	Critère de décision	Réf. Prél./Sond.
--------------	---------	-----------------------	---------------------	------------------

R+1 > Dégagement 101	Sol	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...)	Résultat d'analyse	P005
R+1 > Salle 137	Plafond	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Résultat d'analyse	P008
R+1 > Salle 139	Sol	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...) Noir	Résultat d'analyse	P001
		Résine jaune	Résultat d'analyse	P004
R+1 > Salle 142	Sol	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...) Noir	Résultat d'analyse	P002
		Résine rouge	Résultat d'analyse	P003

Liste des matériaux ou produits qui par nature ne contiennent pas d'amiante

Aucun

H Déroulement du repérage

Éléments complémentaires au repérage

Présence de mobilier ou d'activité pendant le repérage ?	☒
Les plans du bâtiment ont-ils été fournis ?	☒
Le programme précis des travaux a-t-il été transmis ?	☒
D'autres documents ont-ils été remis ?	☒
DTA et Rapports de travaux de désamiantage réalisés	
Commentaire Néant	

I Éléments d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

**ANNEXE 1** Fiches d'identification et de cotation

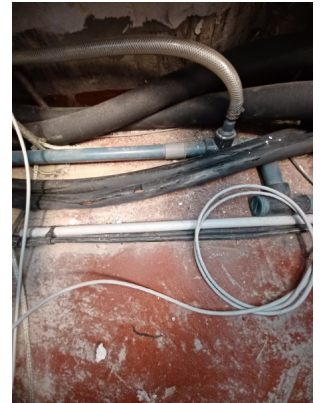
Prélèvement P001
Pièce R+1 - Salle 139
Localisation Sol
Matériaux Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...) Noir
Date 29 janvier 2026
Résultat Absence d'amiante
Commentaire Calorifugeage noir

Prélèvement P002
Pièce R+1 - Salle 142
Localisation Sol
Matériaux Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...) Noir
Date 29 janvier 2026
Résultat Absence d'amiante
Commentaire Calorifugeage noir

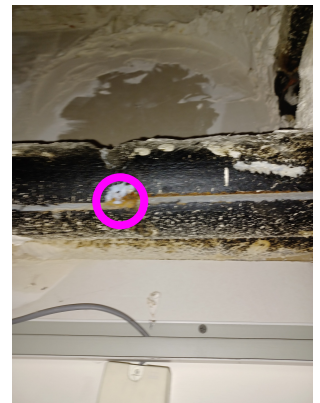
Prélèvement P003
Pièce R+1 - Salle 142
Localisation Sol
Matériaux Résine rouge
Date 29 janvier 2026
Résultat Absence d'amiante
Commentaire Résine jaune

Prélèvement P004
Pièce R+1 - Salle 139
Localisation Sol
Matériaux Résine jaune
Date 29 janvier 2026
Résultat Absence d'amiante
Commentaire Résine jaune

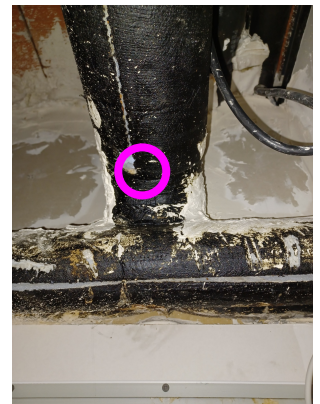
Prélèvement P005
 Pièce R+1 - Dégagement 101
 Localisation Sol
 Matériaux Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...)
 Date 29 janvier 2026
 Résultat Absence d'amiante
 Commentaire Calorifugeage noir



Prélèvement P006
 Pièce R+1 - Dégagement 101
 Localisation Plafond
 Matériaux Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...) noir /bitumineux
 Date 29 janvier 2026
 Résultat Présence d'amiante
 Commentaire Calorifugeage noir bitumineux



Prélèvement P007
 Pièce R+1 - Dégagement 101
 Localisation Plafond
 Matériaux Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...) noir /bitumineux
 Date 29 janvier 2026
 Résultat Présence d'amiante
 Commentaire Calorifugeage noir bitumineux



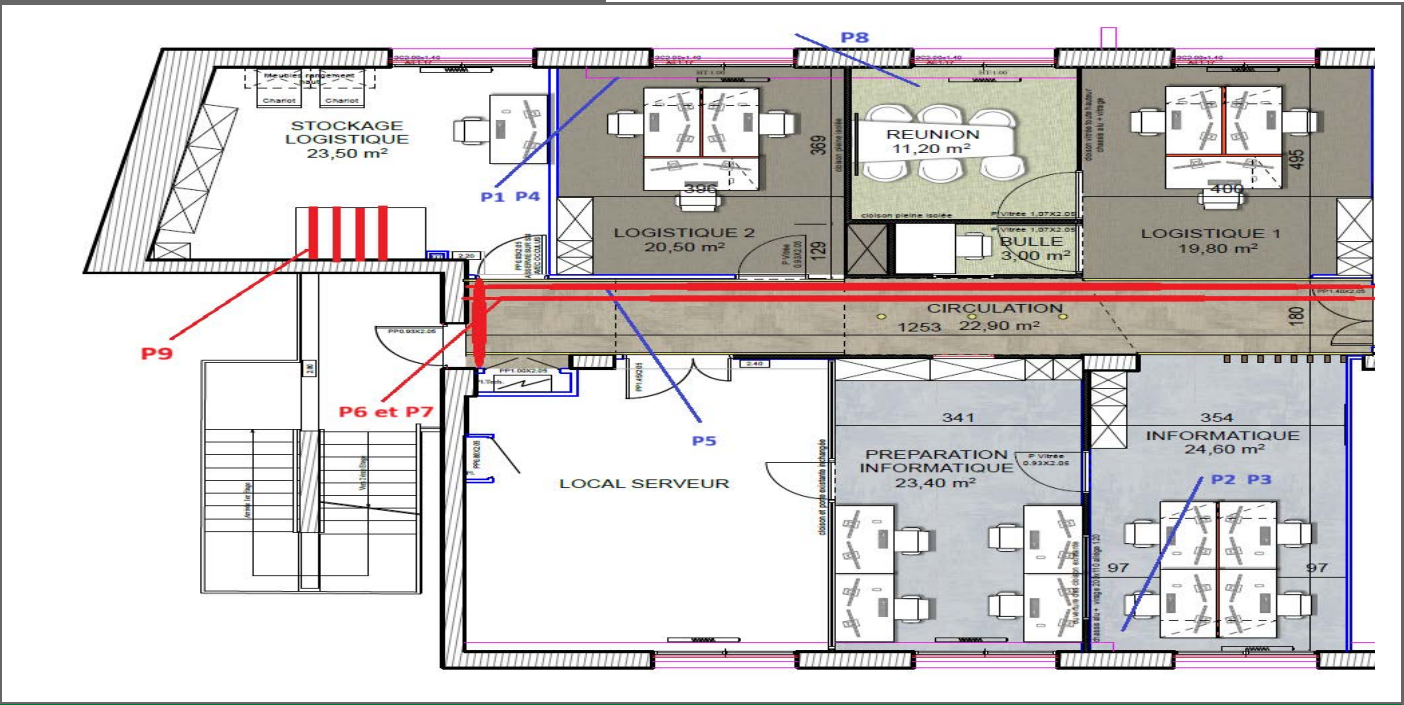
Prélèvement P008
 Pièce R+1 - Salle 137
 Localisation Plafond
 Matériaux Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
 Date 29 janvier 2026
 Résultat Absence d'amiante
 Commentaire Plâtre pfond

Prélèvement	P009
Pièce	R+1 - Palier extérieur
Localisation	Calorifugeage
Matériaux	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...) Noir
Date	29 janvier 2026
Résultat	Présence d'amiante
Commentaire	Calorifugeage noir polyester



ANNEXE 2 Croquis

Planche de repérage usuel		1/1
R+1		
Référence	AMITRAV-E8515335-2601	Version 1
Origine	Dekra diagnostic / ISMET UCLER	
Adresse	36 Rue des Trente Six Ponts 31400 TOULOUSE	



1/1 Liste des éléments - Planche de repérage usuel - R+1

Prélèvements

P001 Salle 139 Sol Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...) Noir	P002 Salle 142 Sol Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...) Noir	P003 Salle 142 Sol Résine rouge
P004 Salle 139 Sol Résine jaune	P005 Dégagement 101 Sol Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...)	P006 Dégagement 101 Plafond Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...) noir /bitumineux
P007 Dégagement 101 Plafond Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...) noir /bitumineux	P008 Salle 137 Plafond Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	P009 Palier extérieur Calorifugeage Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...) Noir

ANNEXE 3 PV d'analyses

DEKRA INDUSTRIAL - Dossier E8515335-2601.pdf 1/9

DPA**Analyses pour le Bâtiment Toulouse****DPA Analyses pour le Bâtiment Toulouse SAS**

Siège social : Site de la Géraudière rue Pierre Adolphe Bohier 44200

Nantes

SAS au capital social de 20 000,00 Euros

Siret : 991 257 866 00012 - code APE 7120B

RCS : 991 257 866

N° Intracommunautaire : FR87991257866

Analyse-Toulouse@dpa-construction.com

DEKRA INDUSTRIAL**MIDI PYRENEES - CDP 6004****IMMEUBLE AURELIEN****29 AVENUE J.F. CHAMPOLLION - BP 43797****31037 TOULOUSE CEDEX 1****A l'attention de Jerome RABIER****E8515335-2601****ASSOCIATION PERSONNEL INSEE
TOULOUSE****36 RUE DES TRENTE SIX PONTS
31400 Toulouse****Rapport d'essai N° 2191031 Révision 0**

Nbre d'échantillon(s) : 9

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au client.

ECHANTILLON N° 5000530**DONNÉES CLIENT**

Prélevé par :	Ismet UCLER	Transporté par :	TNT
Réceptionné le :	03/02/26		
Référence de l'échantillon :	P001	Date de prélèvement :	02/02/26
Description de l'échantillon :	Calorifuges (tresses coquilles matelas...) Noir		
Localisation :	R+1 Salle 139 sol		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Rapport établis dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du premier octobre 2019. (modifié par l'arrêté du 3 juin 2025) – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050

Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Dans le cadre des essais en microscopie électronique à transmission (MET) deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Lieu d'analyse : Colomiers - 34 chemin de l'Echut – Bât 5 - Z.I En Jacca -
31770 COLOMIERS

Date d'analyse : 04/02/26

Par : DPA/Jérémy DAVID

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	mousse	souple	noir(e)	MET	1	1	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 04/02/26
Par DPA/Jérémy DAVID
Technicien laboratoire

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DPA Analyses pour le bâtiment. Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 pages. Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Page 1 / 9

DPA**Analyses pour le Bâtiment Toulouse****DPA Analyses pour le Bâtiment Toulouse SAS**

Siège social : Site de la Géraudière rue Pierre Adolphe Bignon 44300

Nantes

SAS au capital social de 20 000,00 Euros

Siret : 991 257 866 00012 - code APE 7120B

RCS : 991 257 866

N° Intracommunautaire : FR87991257866

Analyse-Toulouse@dpa-construction.com

DEKRA INDUSTRIAL**MIDI PYRENEES - CDP 6004****IMMEUBLE AURELIEN****29 AVENUE J.F. CHAMPOLLION - BP 43797****31037 TOULOUSE CEDEX 1****A l'attention de Jerome RABIER****E8515335-2601****ASSOCIATION PERSONNEL INSEE****TOULOUSE****36 RUE DES TRENTE SIX PONTS****31400 Toulouse****Rapport d'essai N° 2191031 Révision 0**

Nbre d'échantillon(s) : 9

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au client.

ECHANTILLON N° 5000531**DONNÉES CLIENT**

Prélevé par :	Ismet UCLER	Transporté par :	TNT
Réceptionné le :	03/02/26		
Référence de l'échantillon :	P002	Date de prélèvement :	02/02/26
Description de l'échantillon :	Calorifuges (tresses coquilles matelas..) Noir		
Localisation :	R+1 Salle 142 sol		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Rapport établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du premier octobre 2019. (modifié par l'arrêté du 3 juin 2025) – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050

Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Dans le cadre des essais en microscopie électronique à transmission (MET) deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Lieu d'analyse : Colomiers - 34 chemin de l'Echut - Bât 5 - Z.I En Jacca - 31770 COLOMIERS

Date d'analyse : 04/02/26

Par : DPA/Jérémy DAVID

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	mousse	souple	noir(e)	MET	1	1	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 04/02/26
Par DPA/Jérémy DAVID
Technicien laboratoire

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DPA Analyses pour le bâtiment. Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Page 2 / 9



DPA

Analyses pour le Bâtiment Toulouse

DPA Analyses pour le Bâtiment Toulouse SAS

Siège social : Site de la Géraudière rue Pierre Adolphe Buisson 44300

Nantes

SAS au capital social de 20 000,00 Euros

Siret : 991 257 866 00012 - code APE 7120B

RCS : 991 257 866

N° Intracommunautaire : FR87991257866

Analyse-Toulouse@dpa-construction.com

DEKRA INDUSTRIAL

MIDI PYRENEES - CDP 6004

IMMEUBLE AURELIEN

29 AVENUE J.F. CHAMPOLLION - BP 43797

31037 TOULOUSE CEDEX 1

A l'attention de Jerome RABIER



E8515335-2601

ASSOCIATION PERSONNEL INSEE

TOULOUSE

36 RUE DES TRENTE SIX PONTS

31400 Toulouse

Rapport d'essai N° 2191031 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 9

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au client.

ECHANTILLON N° 5000532

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	Ismet UCLER	Transporté par :	TNT
Réceptionné le :	03/02/26		
Référence de l'échantillon :	P003	Date de prélèvement :	02/02/26
Description de l'échantillon :	Résine rouge		
Localisation :	R+1 Salle 142 sol		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Rapport établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du premier octobre 2019. (modifié par l'arrêté du 3 juin 2025) – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050

Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Dans le cadre des essais en microscopie électronique à transmission (MET) deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Lieu d'analyse : Colomiers - 34 chemin de l'Echut – Bât 5 - Z.I En Jacca -
31770 COLOMIERS

Date d'analyse : 04/02/26

Par : DPA/Jérémy DAVID

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1 Couche 2	peinture matériau	cassant(e) dur(e)	rouge gris(e)	MET	1	1	Non détecté
Couches indissociables :		1&2					

Motif d'indissociabilité : Finesse de couche(s) ne permettant pas la séparation

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 04/02/26

Par DPA/Jérémy DAVID

Technicien laboratoire

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DPA Analyses pour le bâtiment. Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Page 3 / 9



DPA

Analyses pour le Bâtiment Toulouse

DPA Analyses pour le Bâtiment Toulouse SAS

Siège social : Site de la Géraudière rue Pierre Adolphe Buisson 44300

Nantes

SAS au capital social de 20 000,00 Euros

Siret : 991 257 866 00012 - code APE 7120B

RCS : 991 257 866

N° Intracommunautaire : FR87991257866

Analyse-Toulouse@dpa-construction.com

DEKRA INDUSTRIAL

MIDI PYRENEES - CDP 6004

IMMEUBLE AURELIEN

29 AVENUE J.F. CHAMPOLLION - BP 43797

31037 TOULOUSE CEDEX 1

A l'attention de Jerome RABIER



E8515335-2601

ASSOCIATION PERSONNEL INSEE

TOULOUSE

36 RUE DES TRENTE SIX PONTS

31400 Toulouse

Rapport d'essai N° 2191031 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 9

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au client.

ECHANTILLON N° 5000533

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	Ismet UCLER	Transporté par :	TNT
Réceptionné le :	03/02/26	Date de prélèvement :	02/02/26
Référence de l'échantillon :	P004		
Description de l'échantillon :	Résine jaune		
Localisation :	R+1 Salle 139 sol		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Rapport établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du premier octobre 2019. (modifié par l'arrêté du 3 juin 2025) – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050

Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Dans le cadre des essais en microscopie électronique à transmission (MET) deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Lieu d'analyse : Colomiers - 34 chemin de l'Echut – Bât 5 - Z.I En Jacca -
31770 COLOMIERS

Date d'analyse : 04/02/26

Par : DPA/Jérémy DAVID

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1 Couche 2	peinture matériau	cassant(e) dur(e)	rouge gris(e)	MET	1	1	Non détecté
Couches indissociables :		1&2					

Motif d'indissociabilité : Finesse de couche(s) ne permettant pas la séparation

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 04/02/26

Par DPA/Jérémy DAVID

Technicien laboratoire

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DPA Analyses pour le bâtiment. Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Page 4 / 9

DPA**Analyses pour le Bâtiment Toulouse****DPA Analyses pour le Bâtiment Toulouse SAS**

Siège social : Site de la Géraudière rue Pierre Adolphe Bignon 44300

Nantes

SAS au capital social de 20 000,00 Euros

Siret : 991 257 866 00012 - code APE 7120B

RCS : 991 257 866

N° Intracommunautaire : FR87991257866

Analyse-Toulouse@dpa-construction.com

DEKRA INDUSTRIAL**MIDI PYRENEES - CDP 6004****IMMEUBLE AURELIEN****29 AVENUE J.F. CHAMPOLLION - BP 43797****31037 TOULOUSE CEDEX 1****A l'attention de Jerome RABIER****E8515335-2601****ASSOCIATION PERSONNEL INSEE****TOULOUSE****36 RUE DES TRENTA SIX PONTS****31400 Toulouse****Rapport d'essai N° 2191031 Révision 0**

Nbre d'échantillon(s) : 9

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au client.

ECHANTILLON N° 5000534**DONNÉES CLIENT**

Prélevé par :	Ismet UCLER	Transporté par :	TNT
Réceptionné le :	03/02/26		
Référence de l'échantillon :	P005	Date de prélèvement :	02/02/26
Description de l'échantillon :	Calorifuges (tresses coquilles matelas..)		
Localisation :	R+1 dégaragement 101 sol		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Rapport établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du premier octobre 2019. (modifié par l'arrêté du 3 juin 2025) – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050

Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Dans le cadre des essais en microscopie électronique à transmission (MET) deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Lieu d'analyse : Colomiers - 34 chemin de l'Echut - Bât 5 - Z.I En Jacca - 31770 COLOMIERS

Date d'analyse : 04/02/26

Par : DPA/Jérémy DAVID

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	mousse	souple	noir(e)	MET	1	1	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 04/02/26
Par DPA/Jérémy DAVID
Technicien laboratoire

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DPA Analyses pour le bâtiment. Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Page 5 / 9

DPA**Analyses pour le Bâtiment Toulouse****DPA Analyses pour le Bâtiment Toulouse SAS**

Siège social : Site de la Géraudière rue Pierre Adolphe Baudry 44300

Nantes

SAS au capital social de 20 000,00 Euros

Siret : 991 257 866 00012 - code APE 7120B

RCS : 991 257 866

N° Intracommunautaire : FR87991257866

Analyse-Toulouse@dpa-construction.com

DEKRA INDUSTRIAL**MIDI PYRENEES - CDP 6004****IMMEUBLE AURELIEN****29 AVENUE J.F. CHAMPOLLION - BP 43797****31037 TOULOUSE CEDEX 1****A l'attention de Jerome RABIER****E8515335-2601****ASSOCIATION PERSONNEL INSEE****TOULOUSE****36 RUE DES TRENTE SIX PONTS****31400 Toulouse****Rapport d'essai N° 2191031 Révision 0**

Nbre d'échantillon(s) : 9

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au client.

ECHANTILLON N° 5000535**DONNÉES CLIENT**

Prélevé par :	Ismet UCLER	Transporté par :	TNT
Réceptionné le :	03/02/26		
Référence de l'échantillon :	P006	Date de prélèvement :	02/02/26
Description de l'échantillon :	Calorifuges (tresses coquilles matelas..) noir/bitumineux		
Localisation :	R+1 dégagement 101 plafond		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Rapport établis dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du premier octobre 2019. (modifié par l'arrêté du 3 juin 2025) – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050

Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Dans le cadre des essais en microscopie électronique à transmission (MET) deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Lieu d'analyse : Colomiers - 34 chemin de l'Echut - Bât 5 - Z.I En Jacca - 31770 COLOMIERS

Date d'analyse : 04/02/26

Par : DPA/Jérémy DAVID

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Methode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	mousse	friable	bleu(e)	MET	1	1	Chrysotile
Couche 2	matériau	dur(e)	noir(e)				
Couches indissociables :		1&2					

Motif d'indissociabilité : Echantillon vrac ne permettant pas de dissocier les couches

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 04/02/26

Par DPA/Jérémy DAVID

Technicien laboratoire

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DPA Analyses pour le bâtiment. Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Page 6 / 9

DPA

Analyses pour le Bâtiment Toulouse

DPA Analyses pour le Bâtiment Toulouse SAS

Siège social : Site de la Géraudière rue Pierre Adolphe Baudry 44300

Nantes

SAS au capital social de 20 000,00 Euros

Siret : 991 257 866 00012 - code APE 7120B

RCS : 991 257 866

N° Intracommunautaire : FR87991257866

Analyse-Toulouse@dpa-construction.com

DEKRA INDUSTRIAL

MIDI PYRENEES - CDP 6004

IMMEUBLE AURELIEN

29 AVENUE J.F. CHAMPOLLION - BP 43797

31037 TOULOUSE CEDEX 1

A l'attention de Jerome RABIER



E8515335-2601

ASSOCIATION PERSONNEL INSEE

TOULOUSE

36 RUE DES TRENTA SIX PONTS

31400 Toulouse

Rapport d'essai N° 2191031 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 9

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au client.

ECHANTILLON N° 5000536

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	Ismet UCLER	Transporté par :	TNT
Réceptionné le :	03/02/26		
Référence de l'échantillon :	P007	Date de prélèvement :	02/02/26
Description de l'échantillon :	Calorifuges (tresses coquilles matelas..) noir bitumineux		
Localisation :	R+1 dégagement 101 plafond		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Rapport établis dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du premier octobre 2019. (modifié par l'arrêté du 3 juin 2025) – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050

Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Dans le cadre des essais en microscopie électronique à transmission (MET) deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Lieu d'analyse : Colomiers - 34 chemin de l'Echut - Bât 5 - Z.I En Jacca - 31770 COLOMIERS

Date d'analyse : 04/02/26

Par : DPA/Jérémy DAVID

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Methode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	mousse	friable	bleu(e)	MET	1	1	Chrysotile
Couche 2	matériau	dur(e)	noir(e)				
Couches indissociables :		1&2					

Motif d'indissociabilité : Finesse de couche(s) ne permettant pas la séparation

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 04/02/26
Par DPA/Jérémy DAVID
Technicien laboratoire

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DPA Analyses pour le bâtiment. Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Page 7 / 9

DPA**Analyses pour le Bâtiment Toulouse****DPA Analyses pour le Bâtiment Toulouse SAS**

Siège social : Site de la Géraudière rue Pierre Adolphe Babin 44300

Nantes

SAS au capital social de 20 000,00 Euros

Siret : 991 257 866 00012 - code APE 7120B

RCS : 991 257 866

N° Intracommunautaire : FR87991257866

Analyse-Toulouse@dpa-construction.com

DEKRA INDUSTRIAL**MIDI PYRENEES - CDP 6004****IMMEUBLE AURELIEN****29 AVENUE J.F. CHAMPOLLION - BP 43797****31037 TOULOUSE CEDEX 1****A l'attention de Jerome RABIER**

E8515335-2601

**ASSOCIATION PERSONNEL INSEE
TOULOUSE****36 RUE DES TRENTA SIX PONTS
31400 Toulouse****Rapport d'essai N° 2191031 Révision 0**

Nbre d'échantillon(s) : 9

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au client.

ECHANTILLON N° 5000537

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	Ismet UCLER	Transporté par :	TNT
Réceptionné le :	03/02/26	Date de prélèvement :	02/02/26
Référence de l'échantillon :	P008		
Description de l'échantillon :	Enduits a base de plâtre ou ciment projetés lissés ou talochés		
Localisation :	R+1 salle 137 plafond		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Rapport établis dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du premier octobre 2019. (modifié par l'arrêté du 3 juin 2025) – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050

Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Dans le cadre des essais en microscopie électronique à transmission (MET) deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Lieu d'analyse : Colomiers - 34 chemin de l'Echut – Bât 5 - Z.I En Jacca -
31770 COLOMIERS

Date d'analyse : 04/02/26

Par : DPA/Jérémy DAVID

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche I	enduit	dur(e)	blanc(he)	MET	1	1	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 04/02/26
Par DPA/Jérémy DAVID
Technicien laboratoire

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DPA Analyses pour le bâtiment. Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Page 8 / 9

DPA**Analyses pour le Bâtiment Toulouse****DPA Analyses pour le Bâtiment Toulouse SAS**

Siège social : Site de la Géraudière rue Pierre Adolphe Babin 44300

Nantes

SAS au capital social de 20 000,00 Euros

Siret : 991 257 866 00012 - code APE 7120B

RCS : 991 257 866

N° Intracommunautaire : FR87991257866

Analyse-Toulouse@dpa-construction.com

DEKRA INDUSTRIAL**MIDI PYRENEES - CDP 6004****IMMEUBLE AURELIEN****29 AVENUE J.F. CHAMPOLLION - BP 43797****31037 TOULOUSE CEDEX 1****A l'attention de Jerome RABIER****E8515335-2601****ASSOCIATION PERSONNEL INSEE****TOULOUSE****36 RUE DES TRENTE SIX PONTS****31400 Toulouse****Rapport d'essai N° 2191031 Révision 0**

Nbre d'échantillon(s) : 9

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au client.

ECHANTILLON N° 5000538**DONNÉES CLIENT**

Prélevé par :	Ismet UCLER	Transporté par :	TNT
Réceptionné le :	03/02/26		
Référence de l'échantillon :	P009	Date de prélèvement :	02/02/26
Description de l'échantillon :	Calorifuges (tresses coquilles matelas..) Noir		
Localisation :	R+1 Palier extérieur calorifugeage		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Rapport établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du premier octobre 2019. (modifié par l'arrêté du 3 juin 2025) – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050

Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Dans le cadre des essais en microscopie électronique à transmission (MET) deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Lieu d'analyse : Colomiers - 34 chemin de l'Echut - Bât 5 - Z.I En Jacca - 31770 COLOMIERS

Date d'analyse : 04/02/26

Par : DPA/Jérémy DAVID

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	mousse	souple	noir(e)	MET	1	1	Chrysotile

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 04/02/26
Par DPA/Jérémy DAVID
Technicien laboratoire

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DPA.

Analyses pour le bâtiment. Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 9 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Page 9 / 9

ANNEXE 4 Recommandations générales de sécurité

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29- 5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrément important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires,

dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

ANNEXE 5 Certificat de qualification



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI5817 Version 004

Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

Monsieur UCLER Ismet

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 16/11/2020 - Date d'expiration : 15/11/2027
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 16/11/2020 - Date d'expiration : 15/11/2027
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 21/06/2021 - Date d'expiration : 20/06/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse <https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valable à partir du 01/09/2024.

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification



Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev19

ANNEXE 6 Attestations d'assurance et sur l'honneur



Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° de sociétaire : H98143W
N° de contrat : 7352000/2 148140
N° de SIREN : 433 250 834

DEKRA INDUSTRIAL SAS
PA LIMOGES Sud orange
19 rue Stuart Mill
CS 70308
87008 – LIMOGES CEDEX

Pour tout renseignement, contacter :

SMABTP Grands Comptes Entreprises
8, rue Louis Armand - CS 71201
75738 Paris Cedex 15
Tél : 01.40.59.70.00

ATTESTATION D'ASSURANCE**Contrat d'assurance GLOBAL INGENIERIE**

Période de validité : du 01/01/2026 au 31/12/2026

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle GLOBAL INGENIERIE, numéro **H98143W 7352000/2 148140**.

1 – PERIMETRE DES MISSIONS PROFESSIONNELLES GARANTIES**Missions bénéficiant des garanties d'assurance de responsabilité civile**

Les missions suivantes sont garanties par le présent contrat :

- Diagnostic de présence d'amiante dans les bâtiments.
- Assistance technique amiante.
- Mesures d'empoussièrement amiante.
- Coordination SPS lors de chantiers de désamiantage.
- Conseil et accompagnement amiante.
- Prélèvements et analyses de tout type de matériaux, air, sol, boues, rapports d'analyse, surveillance de l'air sur le lieu de travail, logiciels de suivi des analyses et des données de chantier.
- Mission de repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les matériels roulants ferroviaires ;
- Mission de repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les aéronefs retirés du service avant leur démantèlement ;

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du
bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance
sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à
directoire et conseil de surveillance
au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr





- - Mission de repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en oeuvre d'une activité ;
- - Mission de repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles autres que bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers.

2- GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant à l'assuré à l'occasion de l'exploitation de sa société pour l'exercice de son activité ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.
- aux dommages survenant dans le Monde entier hors USA et CANADA.

Nature de la garantie	Montants de garantie
Tous Dommages confondus : 15 000 000 € par sinistre dont	
Dommages corporels	15 000 000 € par sinistre
Dommages matériels et immatériels	15 000 000 € par sinistre
- dont dommages immatériels non consécutifs	6 000 000 € par sinistre

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296





3 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Cette garantie a vocation à couvrir les dommages causés aux tiers relevant de la responsabilité civile professionnelle de l'assuré en dehors des dispositions relevant des articles 1792 et suivants du code civil relatifs à la garantie décennale.

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux missions professionnelles listées aux paragraphes 1 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.
- aux dommages survenant dans le Monde entier hors USA et CANADA.

Nature de la garantie	Montant de garantie
Tous Dommages confondus : 15 000 000 € par sinistre et par an dont	
Dommages corporels	15 000 000 € par sinistre et par an
Dommages matériels et immatériels	15 000 000 € par sinistre et par an
- dont dommages immatériels non consécutifs	6 000 000 € par sinistre et par an
- dont dommages aux biens confiés	5 000 000 € par sinistre et par an
Garantie amiante <i>(Garantie des seuls dommages immatériels non consécutifs à un sinistre directement ou indirectement dû ou lié à l'amiante ou à un autre matériau contenant de l'amiante)</i>	4 000 000 € par sinistre et par an
Limite pour tous dommages confondus d'atteinte à l'environnement y compris ceux dus ou liés à l'amiante	1 000 000 € par sinistre et par an
Responsabilité environnementale <i>(pour les dommages survenus pendant la période de validité de la présente attestation et constatés pendant cette même période)</i>	150 000 € par sinistre et par an

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
Le 17/12/2025.

Le Président du Directoire

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr





Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° de sociétaire : H98143W
N° de contrat : 7352000/2 148140
N° de SIREN : 433 250 834

DEKRA INDUSTRIAL SAS

PA LIMOGES Sud orange
19 rue Stuart Mill
CS 70308
87008 – LIMOGES CEDEX

Pour tout renseignement, contacter :

SMABTP Grands Comptes Entreprises
8, rue Louis Armand - CS 71201
75738 Paris Cedex 15
Tél : 01.40.59.70.00

ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat d'assurance GLOBAL INGENIERIE

Période de validité : du 01/01/2026 au 31/12/2026

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle GLOBAL INGENIERIE, numéro **H98143W 7352000/2 148140**.

1 – PERIMETRE DES MISSIONS PROFESSIONNELLES GARANTIES

Missions bénéficiant des garanties d'assurance de responsabilité civile

Les missions suivantes sont garanties par le présent contrat :

- Diagnostic de présence d'amiante dans les bâtiments.
- Assistance technique amiante.
- Mesures d'empoussièrement amiante.
- Coordination SPS lors de chantiers de désamiantage.
- Conseil et accompagnement amiante.
- Prélèvements et analyses de tout type de matériaux, air, sol, boues, rapports d'analyse, surveillance de l'air sur le lieu de travail, logiciels de suivi des analyses et des données de chantier.
- Mission de repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les matériels roulants ferroviaires ;
- Mission de repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les aéronefs retirés du service avant leur démantèlement ;

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du
bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMaVie BTP, Société mutuelle d'assurance
sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à
directoire et conseil de surveillance
au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr





- - Mission de repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en oeuvre d'une activité ;
- - Mission de repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles autres que bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers.

2- GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant à l'assuré à l'occasion de l'exploitation de sa société pour l'exercice de son activité ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.
- aux dommages survenant dans le Monde entier hors USA et CANADA.

Nature de la garantie	Montants de garantie
Tous Dommages confondus : 15 000 000 € par sinistre dont	
Dommages corporels	15 000 000 € par sinistre
Dommages matériels et immatériels	15 000 000 € par sinistre
- dont dommages immatériels non consécutifs	6 000 000 € par sinistre

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr





3 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Cette garantie a vocation à couvrir les dommages causés aux tiers relevant de la responsabilité civile professionnelle de l'assuré en dehors des dispositions relevant des articles 1792 et suivants du code civil relatifs à la garantie décennale.

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux missions professionnelles listées aux paragraphes 1 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.
- aux dommages survenant dans le Monde entier hors USA et CANADA.

Nature de la garantie	Montant de garantie
Tous Dommages confondus : 15 000 000 € par sinistre et par an dont	
Dommages corporels	15 000 000 € par sinistre et par an
Dommages matériels et immatériels	15 000 000 € par sinistre et par an
- dont dommages immatériels non consécutifs	6 000 000 € par sinistre et par an
- dont dommages aux biens confiés	5 000 000 € par sinistre et par an
Garantie amiante <i>(Garantie des seuls dommages immatériels non consécutifs à un sinistre directement ou indirectement dû ou lié à l'amiante ou à un autre matériau contenant de l'amiante)</i>	4 000 000 € par sinistre et par an
Limite pour tous dommages confondus d'atteinte à l'environnement y compris ceux dus ou liés à l'amiante	1 000 000 € par sinistre et par an
Responsabilité environnementale <i>(pour les dommages survenus pendant la période de validité de la présente attestation et constatés pendant cette même période)</i>	150 000 € par sinistre et par an

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
Le 17/12/2025.

Le Président du Directoire

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr





ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M. Georges BALZER agissant en qualité de Président de la Société DEKRA Industrial, Société par actions simplifiée au capital social de 25 060 000 € ayant son siège social à LIMOGES (87000) - Parc d'activité de Limoges Sud Orange, 19 Rue Stuart Mill immatriculée sous le numéro SIREN 433 250 834 RCS Limoges, déclare sur l'honneur que :

la société DEKRA Industrial susvisée pour l'établissement des rapports et constats définis aux 1° à 4°, 6° et 7° de l'article L 271-4 ainsi qu'à l'article L 126-26 du code de la construction et de l'habitation, est en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du même code et qu'elle:

- dispose des moyens en matériel et en personne appropriés,
- emploie des salariés dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, conformément à l'article R 271-1 du code de la construction et de l'habitation,
- est souscripteur d'une assurance permettant de couvrir des conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions, selon les modalités de l'article R 271-2 du code de la construction et de l'habitation,
- n'a aucun lien de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité de l'auteur (ou des auteurs) des rapports qui seront rédigés que ce soit avec le propriétaire, son mandataire, ou toute autre entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements.

Etabli au PLESSIS ROBINSON, le 05 janvier 2026

Pour servir et valoir ce que de droit

Pour DEKRA Industrial
Georges BALZER
Président

Georges BALZER

Planche de repérage usuel		1/1
R+1		
Référence	AMITRAV-E8515335-2601	Version 1
Origine	Dekra diagnostic / ISMET UCLER	
Adresse	36 Rue des Trente Six Ponts 31400 TOULOUSE	

Prélèvements	
P001	Salle 139 Sol Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...) Noir
P002	Salle 142 Sol Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...) Noir
P003	Salle 142 Sol Résine rouge
P004	Salle 139 Sol Résine jaune
P005	Dégagement 101 Sol Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...)
P006	Dégagement 101 Plafond Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...) noir /bitumineux
P007	Dégagement 101 Plafond Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...) noir /bitumineux
P008	Salle 137 Plafond Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
P009	Pailier extérieur Calorifugeage Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...) Noir

